

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 décembre 2008

## DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4123

présenté par

M. Eckert, Mme Crozon, M. Vidalies, M. Gaubert, M. Brottes, Mme Boulestin,  
Mme Coutelle, Mme Delaunay, Mme Duriez, Mme Erhel, Mme Génisson,  
M. Gille, M. Giraud, Mme Got, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou,  
M. Juanico, Mme Karamanli, Mme Langlade, Mme Lebranchu, Mme Le Loch,  
Mme Lemorton, M. Liebgott, M. Mallot, Mme Marcel, Mme Martinel, Mme Massat,  
M. Marsac, Mme Mazetier, M. Michel Ménard, M. Muet, Mme Quéré,  
M. Rogemont, Mme Marisol Touraine  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« *Art. L. 3132-3-1.* – Tout salarié à temps partiel qui travaille le dimanche doit pouvoir à sa demande, accéder prioritairement à un emploi à temps complet sur la semaine. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un salarié à temps partiel qui aspire à travailler à temps complet, ne doit être obligé de travailler le dimanche pour améliorer son salaire, il doit sur sa demande pouvoir travailler à temps complet sur la semaine.